

# TRÉMEHEUC

n°93 – Avril 2024

## Conseil Municipal du 22 mars 2024

### Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Approbation du compte administratif 2023

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2023	+ 216 387,70 €	+ 149 017,00 €

### Vote des taux d'imposition 2024

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière propriétés bâties	246 800 €	35,00 %	86 380 €
Taxe foncière propriété non bâties	29 000 €	38,79 %	11 249 €
Taxe d'habitation	10 900 €	12,73 %	1 388 €
<b>Produit global attendu des taxes directes locales</b>			<b>99 017 €</b>

### Affectation du Résultat 2023

Le Compte Administratif 2023 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **216 387,70 €**. La section d'investissement se clôture au 31/12/2023 avec un excédent d'un montant de **149 017,00 €**. Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **156 387,70 €** et l'autre partie au compte 1068 soit un montant de **60 000 €**. Il est également proposé d'affecter au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » le montant de **149 017,00 €**. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2023 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

### Vote du Budget Primitif 2024

#### Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	BP 2024
011	Charges à caractère général	101 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	71 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00 €
66	Charges financières	4 009,12 €
023	Virement à la section d'investissement	148 327,86 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 117,72 €
	<b>TOTAL</b>	<b>392 954,70 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2024
70	Produits des services et du domaine	700,00 €
73	Impôts et taxes	153 575,00 €
74	Dotations, subventions, participations	71 792,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	156 387,70 €
	<b>TOTAL</b>	<b>392 954,70 €</b>

#### Coordonnées

4, rue du Taillis  
35 270 TRÉMEHEUC  
02 99 73 22 26  
mairie@tremeheuc.fr  
www.tremeheuc.fr

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :  
De 10h00 à 12h30  
Et de 14h00 à 16h30

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	BP 2024 (RAR 2023 + nouv. Crédits 2024)
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	9 104,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	325 915,25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>371 019,25 €</b>

Chapitre	RECETTES	BP 2024 (RAR 2023 + nouv. Crédits 2024)
10	Apports, dotations et réserves	66 556,67 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	148 327,86 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 117,72 €
001	Excédent antérieur reporté	149 017,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>371 019,25 €</b>

### Révision des tarifs de la salle communale

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs de location de la salle communale. Les tarifs actuellement appliqués sont ceux fixés par la délibération n° 2019-10 du 05 avril 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle communale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :**

	Commune	Communauté de communes	Hors Communauté de communes
Location pour un seul repas midi	175 €	220 €	300 €
Chauffage	50 €	50 €	50 €
Location avec un repas soir	263 €	320 €	400 €
Chauffage	80 €	80 €	80 €
Location réception matinée, après-midi ou soirée (pas d'accès cuisine, pas de vaisselle)	60 €	80 €	80 €
Chauffage	20 €	20 €	20 €
Heure de Ménage		50 €	
Caution		800 €	

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Avis sur le projet arrêté de PLUi de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR)

Le projet de PLUi a été arrêté par délibération du conseil communautaire de la CCBR le 29 février 2024. Cette phase permet d'acter le fait que les documents constituant le PLUi sont désormais stabilisés. Ils sont à présents soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées et à l'ensemble des communes. C'est dans ce cadre que la CCBR sollicite l'avis de la commune de Trémeheuc sur le projet de PLUi. En effet, en application des articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes ont la possibilité d'émettre leur avis sur le projet de PLUi arrêté dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : **D'émettre un avis Favorable.**

### Logement communal – Rénovation de la salle de bain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant la rénovation de la salle de bain du logement communal.

Montant devis PC Elec : 5 387,60 € HT - Montant devis SARL DAVY : 6 036,29 € HT - Montant devis COBAC : 5 253,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de valider le devis de l'entreprise COBAC pour un montant de 5 253,00 € HT.

### Comité des Fêtes

Le manège de Monsieur M est l'aboutissement du projet de territoire de la Compagnie Machtiern « C'est quoi ce manège ? ». Venez découvrir cette machinerie onirique, lors de cet événement à Trémeheuc.

19h - 20h15 : Ouverture des festivités avec Les Machines du spectacle "La P'tite Fête Foraine".

20h15 : Inauguration du Manège de Monsieur M

21h-23h : soirée festive avec DJ déjanté et Le Manège de Monsieur M

Restauration sur place sous réservation - Tout public et entrée gratuit - Un menu adulte à 12 euros (Kir, cuisse de poulet marinée avec pomme de terre surprise, Fromage et Chou festif) - Un menu enfant -12 ans à 8 euros (Un verre de Jus Fruit, mi-cuisse de poulet avec pomme de terre surprise et chou festif) - Boisson non comprise pendant le repas. Contact : de Mr GAUTIER Daniel 02.99.73.17.83.